

## LA PLACE DE LA VIOLENCE DANS LA SURVIE ET LE DEVELOPPEMENT DES NATIONS

François MBULU EHAMBE  
Victor Baby Kolobo Moke

### INTRODUCTION

La vie toute entière au sein de nos sociétés n'est que produit de rapport des forces qui s'exprime par la violence de toute forme d'agression. Nous paraphrasons un grand auteur, Nietzsche, en affirmant que « *la violence libère l'énergie vitale au sein d'une société et fait développer la civilisation* »<sup>1</sup>. L'auteur poursuit en disant : « *un être vivant veut avant tout déployer sa force. La vie même est volonté de puissance et l'instinct de conservation n'en est qu'une conséquence indirecte et de plus fréquente* »<sup>2</sup>. Soulignons que l'Etat ou la communauté nationale se comporte à juste titre comme un organisme vivant à l'instar de ceux faisant l'objet d'étude en science biologique.

Ainsi, basons-nous notre étude sur l'outil de violence de la RDC, le Forces armées de la République Démocratique du Congo (FARDC). Signalons toutefois qu'aujourd'hui cette violence s'intellectualise davantage pour prendre une forme plus douce à travers la justice, les échanges mutuels (commerce), la coopération en bilatéral ou en multilatéral (la diplomatie) ; cela pour protéger, départager les personnes ou les sociétés face aux intérêts divergents.

En réfléchissant sur ce phénomène de la violence, nous nous posons deux questions majeures pour aboutir à un résultat, à savoir :

- En quoi la violence fait-elle vivre la société et fait développer la civilisation en son sein ?
- Que fait la RDC en tant que société politique pour tenir face aux défis qui menacent son existence ?

En guise de réponse à ces interrogations, il est impérieux de noter ce qui suit :

- C'est par la violence de résister à une agression ou d'offenser l'autre que les êtres vivant en société arrivent à s'affirmer et à faire subsister leur communauté en mettant sur pied un instrument de défense et des mécanismes nécessaires de survie.
- Et pour subsister, à l'instar de toutes les sociétés politiques au monde, la RDC a dû installer un instrument de la violence légitime, en l'occurrence les FARDC, capable de tenir face à tous les défis et à permettre à sa population de vivre en paix sur toute l'étendue du territoire.

Nous avançons dans notre réflexion présente dans le cadre du courant fonctionnaliste, et particulièrement nous cheminons dans notre argumentaire suivant une logique structuro-fonctionnaliste. Ce faisant, nous sommes carrément en train de fixer notre attention sur une communauté qui doit subsister contre vents et marrés, pas n'importe comment mais plutôt dans la stabilité requise et permanente. Pour que ces deux conditions soient nommées et cette communauté soit considérée comme une structure autonome à part entière, il y a un certain nombre de rôles qui doivent être remplis en termes de fonctions permanentes et circonstanciées. Et cela donne lieu à ce que les spécialistes appellent « unité politique », entendue comme une nation, un Etat. Parmi ces fonctions, une de plus majeures est la sécurité, sans laquelle aucune société ne peut subsister. Cette sécurité s'exerce à l'intérieur des frontières

<sup>1</sup> NIETZSCHE, F., *Par de là le bien et le mal* (1886) Trad., Paris, Gallimard, 1993, p.32.

<sup>2</sup> Idem, *la Généalogie de la morale (1887)*, Trad., Paris, Flammarion, 1946.

et à la préservation intacte de celles-ci vis-à-vis de pressions de l'environnement extérieur. Ce rôle est attribué à une structure instituée qui est l'armée.

A cet égard, Roger-Gérard Schartzember dit de l'analyse structuro-fonctionnelle que « *celle-ci ne part pas des éléments culturels ou sociaux, mais de la société envisagée d'une façon globale et abstraite* »<sup>3</sup>. De là, sachons-le, qu'une société vivant dans la paix totale relève de l'idéal. Pour ce, envisager une structure pareille suppose un mécanisme de protection qui passe par la mise en place d'une armée redoutable, instrument de la défense nationale, ou mieux de l'usage de la violence légitime.

Ici, poursuit-il, « *l'on pose d'abord les fonctions essentielles qui doivent être assurées pour que toute société existe et se maintienne. C'est la recherche de ce qu'on nomme les impératifs fonctionnels ou les prérequis fonctionnels* ». Ceci revient à dire que, pour nous, naturellement, nous sommes dans ce cas de figure où la fonction essentielle de l'existence de l'Etat est de protéger la structure sociétale toute entière de toute agression ou de troubles internes. Quand bien même il y en a de plusieurs ordres.

Dans cette analyse, les fonctions ne sont jamais complètement séparées des structures. Les aspects fonctionnels sont reliés aux aspects structurels, sur lesquels il faut insister aussi, comme dans le « structuralisme fonctionnaliste », cher à Radcliffe Brown<sup>4</sup>. C'est pourquoi il faut parler de « structuro-fonctionnaliste ».

En somme, l'analyse structuro-fonctionnelle tire son origine de ces deux concepts : structure et fonction. Cela vient d'être relevé ci-haut, nous avons à expliquer ce phénomène étudié à travers ces deux concepts. A cet effet, qu'entendons-nous par structure (précisément par structure sociale) ou fonction ?

La structure sociale est la manière dont les parties d'un tout sont arrangées entre elles. Ainsi, chez Spencer, la notion de la structure équivaut à celle d'organisation<sup>5</sup>. Pour lui, tout arrangement de cellules, d'organes ou d'éléments constitue une structure. Pour nous, dans cette étude, l'armée est un des éléments, un des organes composant la société nationale. C'est aussi une structure en soi composée de plusieurs organes, tels que, ses forces (aérienne, terrestre et navale), ses corps, ses services spécialisés, son administration, son personnel, ses matériels, etc. Et ces éléments jouent chacun un rôle pour que la structure continue à exister. La déstructuration de la société va générer certainement de nouvelles fonctions, le démantèlement, les seigneurs de guerre contrôlant des portions de terre, l'économie informelle prospère, etc.

La lecture des textes officiels, des ouvrages et travaux intellectuels relatifs à l'armée de la RDC ou aux autres armées du monde, relatifs aux conflits, aux violences, etc. et l'entretien avec des personnes, actrices ou bénéficiaires de service rempli par les organes de protection de l'Etat ou ayant accès aux données dont nous avons besoin, constituent là pour nous sources d'inspiration en vue de l'élaboration de l'œuvre présente.

Dans le temps, notre étude s'étale sur une période de près de trois décennies, soit des années 1990 aux années 2010. Dans l'espace, l'étude se focalise sur la ville de Kinshasa, siège de toutes les institutions, où toutes les informations, relatives à la protection de l'Etat, arrivent pour être consommées afin de donner solution aux problèmes qui se posent à la nation en matière de la sécurité nationale. C'est le lieu le plus indiqué pour nos recherches.

---

<sup>3</sup> SCHARTZENBERG R-G., *Sociologie politique*, 5<sup>ème</sup> Ed Mont Chrétien, Paris, 1998, p.110.

<sup>4</sup> RADCLIFFE BROUWN, cité par SCHARTZENBERG, p.110.

<sup>5</sup> SPENCER, H., cité par SCHARTZENBERG, p. 110.

Faisant partie de membres d'une communauté humaine, le domaine de la défense d'un Etat nous intéresse au premier chef, d'autant plus que c'est la vie d'une communauté qui en dépend. Quelle serait une entité politique sans un instrument qui exerce la violence légitime, la défense de l'intégrité territoriale nationale ? Tenant compte de l'éventail d'une tel questionnement, nous avons estimé bon de traiter ce sujet en deux parties essentielles organisées en termes de chapitres, outre l'introduction et la conclusion.

Le 1<sup>er</sup> chapitre parle de la violence dans la société des humains : une violence au service de la nation, pour procurer la paix et préserver l'intégrité du territoire de l'entité politique. Et le second fait allusion à l'instrument de la violence de la RDC (les FARDC) et ses performances. Ici, il s'agit de savoir si les FARDC, en tant qu'armée nationale, exercent le monopole de la violence légitime sur toute l'étendue du territoire national.

## Chapitre I : VIOLENCE DANS LA SOCIETE HUMAINE

Généralement et cela est même prouvé qu'aussi longtemps que les hommes vivent sans un pouvoir commun qui les tient tous en respect, ils sont dans une condition qui se nomme guerre, et cette guerre est celle de chacun contre chacun, comme l'affirme Thomas Hobbes<sup>6</sup>. Les hommes sont rivaux entre eux pour l'acquisition d'avantages matériels, ils sont jaloux les uns des autres pour des questions d'honneur et de fierté ; et chacun d'entre eux a la capacité, par violence ou par ruse, d'attenter à l'intégrité physique de ses semblables. Il y a là l'apparition de zones de non-droit abandonnées à la loi du plus fort. Le débat à cette partie du travail tourne autour de ce phénomène de l'inhérence de la violence dans la communauté humaine.

### I.1. Origine de la violence légitime

Si les sociétés primitives pourtant fort homogènes font déjà face à de multiples problèmes, l'on comprend dès lors que les sociétés modernes plus complexes et stratifiées connaissent de nombreux défis. Seulement, déjà au stade des systèmes traditionnels, Almond et Powell disent : « *il semble que la formation des royaumes patrimoniaux a souvent signifié qu'il y a eu pression d'un système politique sur un autre. Les patrimoniaux ont souvent cherché à conquérir, à unifier, à gagner des ressources. Pour y arriver, il leur a fallu recruter et former des fonctionnaires possédant des techniques spéciales* »<sup>7</sup>.

Cela revient à dire dans un premier temps que l'esprit de conquête fait peser les menaces sur les autres groupements d'hommes, lesquels doivent résister, de même que le groupement d'hommes à l'initiative de cette entreprise doit s'attendre à des actions pareilles à son encontre ; en second lieu, plus il y a assujettissement des communautés plus il faut chercher à créer et à consolider l'unification. D'où, l'unification suppose l'intégration de divers individus ou diverses petites communautés assujetties dans un grand ensemble en cohésion.

D'une manière générale, nous disent Almond et Powell : « *on associe le système politique avec l'utilisation légitime de la force physique dans les sociétés. C'est-à-dire que la force légitime est le fil conducteur de l'action du système politique auquel il confère sa qualité et son importance particulière et sa signification en tant que système. Seules les autorités politiques disposent d'un certain droit, généralement reconnu, pour utiliser la force et réclamer*

---

<sup>6</sup> BRAUD, P., « *Science politique, t. 2 : L'État* », Paris, Le Seuil, 1997., p.34

<sup>7</sup> ALMOND, G.A. et POWELL, Jr., « *Analyse comparée des systèmes politiques* », Ed. Inter-Nationales, Paris, 1972, p.27

*l'obéissance qu'elle implique. Alors la force est légitime lorsque son utilisation est considérée justifiable* »<sup>8</sup>.

Il revient donc à l'Etat moderne, légal-rationnel, de monopoliser à cet effet l'exercice de la contrainte physique mais aussi d'en subordonner l'emploi par les gouvernants au respect de règles constitutionnelles. En réalité, dans quelques régimes que ce soit, militaire, policier, forces de l'ordre ont besoin d'idéaliser au moins partiellement les buts de leur action, en se représentant comme dévoués au prince ou à la patrie, à l'intérêt général ou à la protection des citoyens. Dans les démocraties, aujourd'hui, leur formation professionnelle fait toujours une place à une forme quelconque d'instruction civique. Quant aux armées les plus modernes, elles tendent à transformer leurs soldats en techniciens. C'est-à-dire, spécialistes dans l'art du maintien ou rétablissement de l'ordre et de la paix.

De toute évidence, l'Etat dispose de la plus grande force matérielle pour faire exécuter ses décisions. Possédant seul ou à peu près des polices et des armées modernes, l'Etat ne rencontre en face de lui aucune communauté qui puisse lui opposer une force matérielle équivalente. En cas de conflit violent, il a donc nécessairement le dernier mot. L'on constate qu'en fait, au cours de l'histoire, le cadre essentiel de l'histoire a toujours été le groupe social qui disposait de plus grande force matérielle pour soumettre tout le monde : c'est là la mise en place des armées. Et c'est le développement des armées permanentes qui a engendré les Etats<sup>9</sup>.

Car les institutions que mettent sur pied les hommes pour permettre la gestion de la société et former une unité politique constituent le devoir de protection des armées du monde. C'est-à-dire que la garante de la protection des hommes, de leurs institutions et de l'entièreté du territoire dont ils revendiquent la possession, bref l'Etat, est la force armée. Qui plus est, on maintient la loi et l'ordre (appui à l'organe judiciaire) beaucoup plus aisément si l'on dispose d'une armée ou d'une police organisée<sup>10</sup>.

De même en RDC, déjà en son temps, le Roi Leopold II par exemple, parmi ses objectifs premiers sur le plan économique, a dû faire respecter les quotas de caoutchoucs à extraire par individu<sup>11</sup>. La méthode en était que, soldats munis d'armes modernes et de chicottes, prenaient souvent en otage ou maltrahaient, outre les hommes eux-mêmes, les femmes pour contraindre leurs maris à respecter les quotas. En outre, ils contraignaient les autres à d'autres travaux forcés durs. Ces pratiques caractérisaient l'armée du temps de ce souverain. C'est aussi avec ce corps constitué qu'il a lutté contre les esclavagistes sur le sol qui est pratiquement aujourd'hui le territoire national du Congo Démocratique. Quand bien même cela n'a rien de modèle démocratique que réclame l'Etat moderne aujourd'hui, toutefois cette illustration indique la genèse de l'instrument de l'ordre sur le sol qui constitue le territoire national de la RDC aujourd'hui et marque par là même la fondation du nouvel Etat.

### **I.1.1. Menaces internes à une unité politique**

On entendra par menace, tout ce qui présente le danger de déstabilisation ou de rupture de la paix civile. Elle peut être d'origine interne comme externe. La menace décrit ce qui pourrait se passer si le danger atteint la cible. Ce terme exprime l'événement redouté, le

---

<sup>8</sup> *Idem*, p.16

<sup>9</sup> DUVERGER, M., « *Les institutions politiques et droit constitutionnel* », PUF, Paris, 1968, p.61

<sup>10</sup> ALMOND, G. et POWELL, J., *Op.cit*, p.32.

<sup>11</sup> Article de wikipedia, encyclopédie libre, en ligne sur <http://fr.wikipedia.org/wiki/Histoire-militaire> de laR%C3%. Consulté le 6 février

risque lui-même<sup>12</sup>.

En effet, il faut s'attendre toujours à toute sorte d'agissements ou réactions au sein de la société formée. La volonté de soumettre tout le monde rencontrera nécessairement de résistances. Il n'est pas à oublier qu'il y aura toujours des membres qui militeront, à tort ou à raison, pour la désintégration du grand ensemble. Cette observation indique tout simplement des menaces internes ou des contradictions internes.

Au Congo, la plupart des machines à violence sont nées de l'esprit de la résistance à l'occupation étrangère ou d'autodéfense pour s'écarter, peut-être, ensuite d'objectifs. Les uns ont pris goût de l'entreprise d'autant plus qu'elle rapporte beaucoup sur le plan économique, d'autres préfèrent préserver toute leur force intacte au fil du temps parce qu'ils considèrent que le retour de la paix dans leurs milieux est une réalité lointaine. Donc ils n'ont pas confiance aux pouvoirs publics de les sécuriser. Ce qui justifie des fois le soutien des communautés locales dans la plupart, dans un premier temps pour se raviser, peut-être, après une série d'atrocités aveugles à leurs congénères, se transformant ainsi à une menace contre la population que l'Etat a l'obligation de protéger.

### I.1.2. Menaces extérieures

Une menace extérieure est celle qui provient d'un groupe, Etat qui est externe à une organisation.

La communauté (nationale ou particulière) ne fait pas seulement face aux menaces intérieures, mais aussi à des menaces extérieures. A ce propos, Raymond Aron nous ramène à l'origine biologique de l'agressivité, en disant que dans l'espèce humaine, les manifestations de celle-ci sont inséparables de la vie collective. Agressivité du groupe à l'égard d'un autre groupe en tant que tel, est un phénomène qui se rencontre normalement en n'importe quelle société. « *Si une bande de jeunes garçons oppose un front uni aux isolés qui ne se soumettent pas à la discipline, elle se déchaîne parfois contre une bande rivale* »<sup>13</sup>. Le même comportement s'observe encore dans ou entre les communautés politiques les plus organisées d'aujourd'hui.

De cette optique, nous alignons à titre illustratif toute sorte d'intervention des armées régulières des Etats souverains qui ont eu à s'impliquer d'une manière ostensible dans les conflits armés en RDC, en déployant des formations militaires, en expédiant des instructeurs militaires sur le territoire congolais pour entraîner des forces hostiles, des engins de guerre, sans l'autorisation du gouvernement central de la RDC. La traversée de frontières congolaises, même pour quelques instants, par des formations militaires d'une autre armée régulière en violation de droit international, en tant de paix, d'un petit centimètre, constitue une atteinte à l'intégrité territoriale du Congo, ou mieux l'agression de l'Etat congolais.

Concrètement, nous comptons évoquer à ce point ici quelques incidents les plus marquants, tels que les invasions à répétition des armées rwandaise, ougandaise, burundaise dans les années 1996 à 2003, ainsi que les appuis apportés par les armées d'Angola, de Tanzanie, de Zambie pour faire tomber le pouvoir établi du président Mobutu aux années 1996-1997. L'entreprise était devenue plus délicate pour les armées régulières rwandaise, ougandaise et burundaise qui ont porté dans un premier temps l'ancien maquisard congolais Laurent Désiré Kabila au pouvoir en déboulonnant le régime de Mobutu.

---

<sup>12</sup> Sur Google <https://www.boutique.afnor.org/resources/a2372fca-88f8-4da0-8edd-ed93ac1683fb.pdf>, consulté le 05/07/2019

<sup>13</sup> ARON, R., « *Paix et guerre entre les nations* », Calmann-Levy, Paris, 1984, p.341

En fait, les gouvernements des armées précitées n'ont aucunement hésité de relancer la même machine fataliste des régimes installés en RDC. C'est-à-dire, l'AFDL (Alliance des Forces de Libération du Congo/Zaire), qui avait réussi à emporter le régime de Mobutu, après avoir masqué précédemment l'agression des pays voisins, verra par la suite la même épée retourner contre son régime. Et pourtant, les agresseurs eux-mêmes l'ont récemment installé au pouvoir. Cette fois-ci, ces derniers feront usage d'un autre masque, le mouvement RCD (Rassemblement Congolais pour la Démocratie) avec lequel ils envahiront une fois de plus le territoire congolais.

La volupté de la réussite de la première invasion ne laisse les agresseurs passifs. Les acteurs étrangers ont pris le goût de changer les dirigeants en RDC en leur guise. La notion de la souveraineté a volé aux éclats sur le sol congolais, faute d'organe de protection propre ou d'imposition de paix civile. Quand bien même toutes les institutions constitutives de la représentation étatique existaient, cette image donne le lieu de situer la place d'une armée dans une communauté humaine. Sans armée, pas d'Etat normal. Elle constitue cette fois-là un bouclier derrière lequel ou à une forteresse à l'intérieur de laquelle s'abrite tout un peuple.

## I.2. Création de l'instrument de défense dans une communauté

Pour contrer ces différentes menaces, dans le but de la consolidation, de la cohésion sociale et surtout de l'imposition d'une autorité sur toute personne et toute chose, il est mis en place des mécanismes fédérateurs parmi lesquels l'entretien d'une force armée usant de la violence légitime, afin de permettre une bonne gestion de la chose publique.

Le recours à la violence se justifie pour obtenir l'adhésion de tout le monde aux valeurs promues par la société ou pour imposer la volonté de la communauté étatique à disposer de soi à l'endroit des autres sociétés. Il permet donc de défendre la communauté contre des attaques externes et des troubles internes.

Dans la poursuite de sa réflexion, Nietzsche avait dit : « *un être vivant veut avant tout déployer sa force. La vie même est volonté de puissance et l'instinct de conservation n'en est qu'une conséquence indirecte et de plus fréquente* »<sup>14</sup>. Selon cet auteur, la violence est d'abord un fait. Toutes les classes dirigeantes la mettent à leur service, d'une manière plus ou moins ouverte. C'est pour dire qu'aucune société n'aurait pu subsister ni aucune civilisation se développer. Surtout que la violence de l'exploitation n'est pas la propre d'une société vicieuse ou imparfaite mais la base de toute civilisation et grâce à elle, une source infime de voluptés. La violence libère l'énergie vitale et fait goûter l'ivresse des victoires.

Une autre vision de la violence qui s'affiche est celle de Karl Von Clausewitz qui établit le rapport entre la guerre et la politique<sup>15</sup>. Pour cet auteur, « *la guerre est la continuation de la politique par d'autres moyens* », formule à laquelle se substitue son inverse « *la politique est la continuation de la guerre par d'autres moyens* ». Ces deux formules sont formellement équivalentes. Elles expriment toutes deux la continuité de la compétition et de l'emploi de moyens, tour à tour violents et non violents en vue d'objectifs qui ne diffèrent pas en essence.

Somme toute, il ressort, de ce qui précède, que la violence n'est pas toujours au service du mal, mais aussi de la survie d'un individu ou d'une communauté. Autant les vellétés, la poursuite de l'intérêt au point même d'aller déposséder l'autre de ce qui paraît comme intérêt

<sup>14</sup> NIETZSCHE, F., « *Par de là le bien et le mal (1886) Trad.* », Paris, Gallimard, 1993, p.32.

<sup>15</sup> CLAUSEWITZ cité par ARON, R., *op.cit.*, pp.167-169

vital du premier semblent naturelles à la vie d'un homme ou d'une communauté ; autant celle-ci doit développer les moyens de défense pour faire face aux velléités des autres ou mieux arrêter que les autres ne fassent pas de son patrimoine une proie à arracher dès que cette volonté-là s'affiche.

Il faut noter que l'Etat s'identifie par l'usage de la violence légitime. A ce sujet, Philippe Braud dit : « *l'Etat se définit couramment aujourd'hui pour son monopole de la contrainte légitime. Dans l'ordre international, le pouvoir politique se voit également reconnaître la prérogative régaliennne de recourir à la force pour assurer la protection* ».

Il s'avère qu'un Etat sans instrument de l'ordre ou de défense serait le fait de l'utopie. Car, il sera l'objet de toutes velléités, de menaces, de pressions pour une raison ou une autre, d'où l'obligation de l'entretenir, de le rendre performant et efficace. Surtout qu'il faut savoir que plus l'on possède plus on fait l'objet de grande convoitise. Cet instrument est habilité à user de la violence, une forme supérieure d'affirmation de soi.

La définition de l'Etat que formula jadis Max Weber, laquelle fait encore aujourd'hui référence, présente l'avantage de donner la formulation sociologique d'un problème très général<sup>16</sup>. A savoir que la vie au sein de l'Etat suppose l'exercice d'une domination (*Herrschaft*), nécessaire pour l'organisation de la vie ensemble (*Gemeinschaft*), mais que cette domination ne doit pas devenir un danger pour cette même vie ensemble dont elle est censée être le garant : en d'autres termes, les deux dimensions horizontale et verticale du fait politique doivent être articulées ensemble dans le dispositif complexe qu'est l'État<sup>17</sup>.

Cela suppose, organiser l'exercice d'un pouvoir central pour qu'il garantisse la coexistence pacifique au sein du collectif politique qu'il coiffe – sans que le Léviathan devienne prédateur. Weber, donc, donne de cette problématique une formulation sociologique en juxtaposant les termes de contrainte ou de violence physique à celui de légitimité : la qualité de l'exercice de la domination par l'État dépendrait du jugement porté par ceux auxquels il s'applique et non plus, de la substance ou de la nature de la domination<sup>18</sup> : « *Nous appellerons Etat une entreprise politique à caractère institutionnel lorsque et tant que sa direction administrative revendique avec succès, dans l'application des règlements, le monopole de la contrainte physique légitime* »<sup>19</sup>.

Dans son œuvre « Le métier et la vocation de politique », Max Weber substitue la notion de contrainte par celle de violence (*Gewaltsamkeit*)<sup>20</sup>. Dans les démocraties libérales, pratiquement, la violence de l'Etat est soumise à des contraintes si fortes qu'elle est supposée tendre à s'effacer au profit du droit. Plutôt que la force de l'Etat, ce sont les procédés juridiques de préservation des libertés individuelles et le caractère juste de l'Etat dans le traitement de ses citoyens qui sont mis en avant. L'action de ces Etats dits de droit est conditionnée par des technologies d'inscriptions et d'institutions conçues comme un ensemble de mesures d'endiguement de leur force.

De ce fait, cette violence a une forme, qui n'est autre que ce qui est qualifié de violence symbolique. La violence symbolique est ce par quoi les dominants non seulement

<sup>16</sup> BRAUD, P., *Op.cit.*, p.34

<sup>17</sup> ASSMANN, J., (trad. Fr) « *Herrschaft und Heil. Politische Theologie in Ägypten, Israel und Europa* », Frankfurt/M., Fischer Taschenbuchverlag, 2002, p. 15-16.

<sup>18</sup> COLLIOT-THELENE, C., « *Max Weber et l'histoire* », Paris, PUF, 1990, p.97

<sup>19</sup> WEBER, M., « *Wirtschaft und Gesellschaft, Tübingen* », J. C. B. Mohr (Paul Siebeck), 1972 (1re éd. : 1920) (trad. Fr : *Économie et société*, 1. *Les catégories de la sociologie*, Paris, Plon, 1995, p. 97).

<sup>20</sup> Idem, « *Politik als Beruf* » (1919), *Gesammelte Politische Schriften*, Tübingen, J. C. B. Mohr (Paul Siebeck), 1988, p.507 (trad. fr : *Le savant et le politique*, Paris, Plon, 1959 (collection 10/18), p.125)

maintiennent leur domination, mais encore dissimulent l'existence de cette domination : ils la rendent intangible en imposant des « croyances » partagées qui font apparaître les liens sociaux comme « naturels » ou « évidents » ou « pacifiques » là-même où la violence, en réalité, ne cesse d'opérer en se faisant méconnaître comme telle. Cette conception conduit à une redéfinition de la notion de légitimité en ce qu'elle est détachée d'un horizon de justice pour être réduite à une technique d'imposition de croyances.

Du même coup, pour dévoiler la violence symbolique, il faut consacrer l'attention aux instances de production de ces croyances. Concernant l'État, sa légitimité n'est qu'un produit dérivé.

Si certains auteurs, animés par le sens de la moralité, s'insurgent contre les États qui usent de leur puissance militaire pour imposer une vision contraignante dans le concert des nations, aux autres États, cela ne relève que d'un pacifisme qui peut se révéler, à certaines circonstances, dangereuse. Dans le rang de ces auteurs, nous rencontrons William Blum et James Laxer. Ils disent que l'armée américaine qui s'établit dans toutes parties du monde en intervenant dans les conflits de tous les continents, installe, ce qui est appelé, l'empire américain<sup>21</sup> ; et cela, à travers son armée.

A ceux-ci nous disons que l'armée américaine ne fait qu'exprimer la loi de la nature, la compétition dans la communauté. Aux autres nations de résister, de monter des forteresses en vue de contraindre les américains à revenir sur leur vision du monde. De la même manière que Congo doit préparer son instrument de défense pour parer aux ambitions démesurées des autres États sur lui.

A cet effet, au point suivant nous nous entretenons sur la création des FARDC, armée nationale, comme instrument de défense de la RDC.

## Chapitre II : INSTRUMENT DE LA VIOLENCE DE LA RDC ET SES PERFORMANCES

Une fois encore dans leur affirmation, Almond et Powel disent pour un système politique ce qui suit : « Un système politique peut être menacé par une nation rivale ou envahie par elle. Face à cette épreuve, il découvrira qu'il a besoin des ressources plus importantes et méthodes plus efficaces pour organiser et répartir ces ressources. Pour survivre, il peut être obligé d'adapter ses structures. C'est-à-dire qu'il lui faudra inventer des nouveaux rôles. Si la menace internationale persiste pendant très longtemps, il faudra s'adapter culturellement en stimulant des attitudes de type militaire en acquérant les capacités et les valeurs nécessaires pour faire la guerre »<sup>22</sup>.

Aujourd'hui le Congo Démocratique fait face aux conflits multiples. La réflexion que nous avons à ce point est que, les mesures mises en place sont-elles à même de trouver solution aux multiples défis qui menacent son existence en tant qu'État souverain. D'emblée, nous estimons que le défi énorme de son existence ne peut être relevé qu'à travers son instrument de défense, lequel demeure le bras séculier de la politique.

### II.1. Création ou mise en place d'une armée républicaine

#### II.1.1. Situation avant l'existence des actuelles forces armées en RDC

<sup>21</sup> BLUM, W., « *Les guerres scélérates* », Parragon, Paris, 2004.

<sup>22</sup> ALMOND, G.A. et POWEL, Jr., *Op.cit.* P.27.

Nous paraphrasons monsieur Ndaywel à Nziem en affirmant que la situation sécuritaire de la RDC reste sujet d'actualité. Il s'agit là d'une tragique et dramatique actualité dans le contexte particulier de guerre d'agression, de rébellion et de lutte fratricide que connaît actuellement la République Démocratique du Congo. Sujet d'actualité qui nous replonge dans un passé historique pas si lointain qu'il est peut-être bon de relire autant pour retrouver nos marques et nos traditions, que pour évaluer les erreurs à ne plus commettre<sup>23</sup>.

En effet, il est difficile de qualifier l'ensemble des différents conflits armés qui ont affecté la RDC sur toute l'étendue de son territoire entre 1993 et 2010. Selon la période et l'endroit, la RDC a connu des conflits armés de dimension interne et externe, et des conflits internes qui se sont internationalisés. Si par moment la présence des forces armées étrangères combattant sur le territoire de la RDC permet de conclure à la nature internationale du conflit, à d'autres moments certains actes de violence de nature ethnique dans plusieurs régions semblent relever beaucoup plus du conflit interne.

De même que si la guerre qui a conduit au renversement du régime de Mobutu par l'AFDL avait à l'origine l'apparence d'un conflit interne, on peut se rendre compte par la suite qu'elle était plutôt de nature internationale avec la participation reconnue de forces étrangères des deux côtés. Quant au conflit armé qui a opposé les forces rwandaises et ougandaises dans la Province Orientale, les accords de paix signés par les belligérants avec la RDC où ils acceptent de retirer leurs troupes du territoire congolais confirment clairement son caractère international<sup>(24)</sup>.

L'enjeu majeur ici est la protection des intérêts vitaux de RDC que nous énumérons de la sorte : la population (ressortissants congolais et étrangers qui vivent au Congo), les institutions politiques du Congo, le sol de la RD Congo et toutes les activités qui s'y déroulent, les richesses du sol et du sous-sol, les frontières terrestres, maritimes et aériennes de la RDC ainsi que la diplomatie. Or, l'apport des étrangers pour solutionner la situation de la RDC ne répond qu'à la logique de poursuite des intérêts égoïstes de ces pays.

## **II.1.2. Circonstance de création des FARDC et leur efficacité dans le temps**

Suite à la persistance des conflits, à l'intervention de plusieurs acteurs aux conflits, aux enjeux multiples (économiques, ethniques, politiques d'hégémonie, historiques, stratégiques, démographiques), le sol congolais est transformé en un champ de batailles où se déroulent de conflits internes internationalisés. Au moins huit armées nationales et 21 groupes armés irréguliers ont pris part aux combats entre 1998 et 2003<sup>25</sup>. Ce qui dénote l'incapacité des forces armées régulières de faire respecter l'intangibilité des frontières congolaises. Bref, la souveraineté du Congo a volé aux éclats.

### **II.1.2.1. Création**

La création de cette armée appelée les « Forces armées de la République Démocratiques du Congo, en sigle FARDC » est le produit d'un consensus entre les acteurs politiques jadis, belligérants.

---

<sup>23</sup>NDAYWEL à NZIEM, I., « *Histoire du Zaïre, De l'héritage ancien à l'âge contemporain* », Duculot, Afrique Editions, Louvain-la-Neuve, 1997, pp. 522-607

<sup>24</sup> Accords de paix signés le 30 juillet 2002 à Pretoria (S/2002/914, annexe) et le 6 septembre 2002 à Luanda.

<sup>25</sup> LANOTTE, O., « *République Démocratique du Congo. Guerres sans frontières* ». Bruxelles, GRIP & Ed. Complexe, 2003, p.264. Ou encore SEBAHARA, p., MONUC : les défis d'une mission de maintien de la paix, *in Note d'Analyse du GRIP*, Bruxelles, aout 2005, en ligne sur Google [www.grip.org](http://www.grip.org) - Courriel : [admi@grip.org](mailto:admi@grip.org), consulté 01/07/2019

En fait, la RDC dispose d'une armée qui est pour l'essentiel héritée des conditions des régimes autocratiques, même si des réformes sont entreprises par-ci par-là en y associant des initiatives doctrinales et matérielles. Elle est caractérisée par des pratiques et structures archaïques, propriété des individus : du roi Leopold II en passant par l'armée coloniale d'oppression, au régime dictatorial. Elle est aujourd'hui le produit de la symbiose des éléments des ex FAZ, de divers groupes armés et milices, ainsi que des jeunes recrutés et formés dans ce même environnement du passé, quand bien même un effort d'adaptation à la modernité est consenti ce dernier temps.

L'armée régulière de la RDC n'avait pas procédé au recrutement formel. La tentative du recrutement de 2009 n'avait pas du tout abouti. Seul mode de recrutement restait le raccourci par lequel les groupes armés déversaient des combattants sans formation adéquate, sans déontologie militaire, à travers le processus d'intégration aux FARDC et de mixage avec ces dernières. Les puissances étrangères à base de prolifération des groupes armés influent ainsi à ce processus.

### **II.1.2.2. Les tares des FARDC**

Les forces armées de la République Démocratique du Congo sont nées dans un contexte bien particulier, en plein moment de la mise en place du nouvel ordre politique en 2003. De là, elles héritent de tous les défauts des hommes issus des organisations belliqueuses (forces gouvernementales basées à Kinshasa, les forces rebelles et les différents petits groupes armés), en plus des défauts de l'historicité des services de l'ordre sur le sol congolais depuis l'époque de la propriété privée du roi souverain belge Léopold II. Un héritage se matérialisant par la monopolisation des forces de l'ordre (armée au service d'un individu), laquelle a été consolidée à l'époque des dictatures qu'a connu le pays.

Cette pratique développe un manque de responsabilité dans les actes que posent les militaires sur terrain, l'incapacité de protéger la population, si ce n'est que d'afficher la loyauté au chef de l'Etat ; au point de réduire sensiblement les capacités opérationnelles des hommes en armes dans le champ de batailles.

De ces faits, dans leur stratégie de combattre les forces hostiles, les FARDC ont manqué depuis longtemps toute autonomie d'action. Elles ont toujours eu l'appui des puissances extérieures amies, de même elles s'appuient de temps à autres sur les forces locales d'auto-défense. D'où l'importance acquise par ces dernières, elles ont proliféré au point de devenir nuisibles à l'autorité de l'Etat et sources de l'insécurité pour la population.

En outre, les vulnérabilités qui affectent les actions des FARDC résultent de ce que la RDC ne s'est pas dotée d'une politique de défense bien définie, laquelle retrace délibérément la doctrine, la stratégie de défense, la mission spécifique donnée aux Forces armées, les lignes d'approvisionnement des forces armées ; bref elle détermine le format des forces armées et leur posture.

La persistance des conflits, la prolifération des milices et groupes armés, la régénération des rébellions et les invasions étrangères du sol congolais attestent les limites des forces armées régulières dans l'accomplissement de leur mission. Par-là, nous disons que l'Etat congolais garde sa forme initiale de temps de son indépendance non pas seulement parce qu'il s'est doté d'un instrument de défense, mais aussi et surtout grâce à la solidarité internationale. Cette affirmation est illustrée aujourd'hui par la longue présence de la mission des Nations unies pour la stabilisation du Congo « MONUSCO ».

## **II.2. Restructuration et perspective**

### II.2.1. Réforme des FARDC

La réforme entreprise dans le but de mettre les FARDC en état de suffisance pour agir en autonomie, par l'intégration des combattants des forces et groupes armés diversifiés et par la restructuration des forces en intérieur, demeure longue et interminable. Les initiatives, les démarches, les processus s'entrecroisent et finissent par tomber caduques.

Tout le monde sait que les conditions de vie, du travail, de la famille du militaire congolais ne sont pas enviables. Et tout le monde peut facilement énumérer un certain nombre de griefs à porter contre les FARDC, accusant ainsi leurs faiblesses, leur prestation médiocre.

Il n'est un secret pour personne que l'instrument de défense congolais affiche un aspect d'inefficacité partant des faits ci-après :

- sa fonction a été pendant très longtemps presque remplie par d'autres armées en appui : MONUSCO (Brigade internationale en son sein), appel ponctuel aux armées des pays voisins, etc. ;
- le territoire national ne cesse d'être violé ou occupé, malgré la présence de l'armée.

En toute évidence, nous voyons que la fonction qu'effectue (ou pas) son armée détermine sa position en tant qu'Etat parmi les autres. Cette fonction est toujours limitée, car à chaque fois que les FARDC sont lancées sur le champ de bataille elles sont confrontées au problème de :

- la mobilité de troupes, si ce n'est pas par le pied, les moyens de déplacement sont apportés à grande partie par les autres qui les soutiennent. Souvent la projection des troupes est hasardeuse. Exemple, le déploiement des troupes dans la région de Beni qui sont sorties de centre de formation de Kitona en 2017. Le commandant de bataillon a été tué dès l'arrivée pendant la mise en place de l'unité ;
- la reconnaissance du terrain et de l'ennemi (renseignement) est fournie par les forces en appui et souvent elle est défaillante ;
- le ravitaillement en toutes logistiques se fait souvent par l'apport étranger, ou les militaires au front sont livrés à la débrouillardise pour se nourrir ;
- la puissance de feu n'est restée que terrestre, l'aérienne dépend de l'apport extérieur, la force navale n'existe plus.

La souveraineté du Congo est soumise à une rude épreuve. Cependant, un Etat reconnu qui s'affirme est celui :

- qui déploie des forces armées capables de faire reculer tous les adversaires confondus ;
- dont l'intervention de ses forces armées doit changer le cours des événements, imposant ainsi sa volonté sur toute l'étendue du territoire.

### II.2.2. Perspective

En guise de perspective, la RDC doit mettre en place ce que les spécialistes appellent « l'intelligence politique », laquelle consiste à :

- Définir une nouvelle politique de la défense. C'est-à-dire qu'on fait face à quelle sorte de menace pour qu'on mette un dispositif approprié (armement, disposition des forces, formation des militaires) : définir une doctrine militaire, une stratégie de défense. Car, l'on ne peut pas comprendre qu'un pays qui fait face à des multiples agressions et dont une partie du territoire à l'Est (des portions de terre dans le Nord et Sud-Kivu) est sous contrôle des groupes armés divers, prône comme ébauche de sa doctrine militaire, la défense graduelle à triple posture : unités de couverture du territoire national, unités de réaction

rapide (URR), unités de défense principale (UDP). Cette disposition donne l'image de la défensive : attendre que l'ennemi prenne l'initiative pour voir les forces armées réagir énergiquement. Aussi longtemps qu'il n'y a pas provocation, l'on peut cohabiter avec les forces nocives, partager les portions du territoire. Alors que la vraie disposition de l'imaginaire congolais serait d'éradiquer toute présence indésirable sur le sol congolais, être à l'offensive pour bouter tout ennemi de la nation hors territoire national. Cela implique un équipement adapté, un entraînement approprié, une disposition dissuasive ou mieux agressive. Le contraire, c'est plonger le pays dans le pacifisme, dangereux pour l'existence de la nation congolaise ;

- Créer de nouvelles structures avec des rôles nouveaux jouissant d'une responsabilité leur permettant de remplir bien leur mission. Par exemple, à la suite des accords de paix entre les belligérants relatifs aux conflits de 1998 à 2003, il a été nécessaire de créer une structure ayant pour mission l'intégration de différents groupes armés. Un organe à part entière ayant ses responsabilités ;
- Modeler la direction les événements c'est-à-dire prévenir les dangers, ne pas se laisser surprendre. Disposer d'une armée qui inspire terreur, qui est dissuasive vis-à-vis de l'ennemi ;
- Un traitement rationnel du personnel, une bonne prise en charge.

Ici, l'efficacité de l'armée dépend de cette intelligence politique, ainsi que des ressources mises en place pour soutenir les nouveaux dispositifs. La consolidation de tout Etat commence par la monopolisation de la violence. Unique force au service de la paix pour toute la nation. Cette force est fédératrice des volontés, intégratrice des autres forces potentielles ou existantes.

## CONCLUSION

En somme, l'armée nationale n'a pas encore acquis le monopole de la violence légitime. Car, certaines portions du territoire sont sous l'autorité des groupes incontrôlés. Or, la souveraineté d'un Etat tient sur l'efficacité de son armée à anéantir les autres forces internes et à repousser toute agression.

Le seul point de réforme qui semble suivre une logique est le renouvellement du personnel militaire par le recrutement qui se fait tant bien que mal, ainsi que par la retraite des hommes vieillissant. En plus, la formation prend de plus en plus d'importance au sein de ce personnel. Le traitement rationnel du personnel, c'est-à-dire la bonne prise en charge fait défaut. Tout cela, c'est parce que la RDC n'a pas défini sa politique de défense jusque-là.

Il est évident de ce fait que chacune des personnes qui observe quotidiennement, d'une manière sélective ces événements, puisse tirer des conclusions tout aussi hâtives même si elles sont concordantes. Mais nous qui nous intéressons à ce phénomène, faisons recours à des démarches scientifiques appropriées et à des outils conceptuels élaborés pour tirer des conclusions objectives.

En définitive, une armée nationale est mise sur pied en RDC, mais les exigences de sa montée en puissance sont toujours de mise. D'où, disposer d'un organe de force constitue pratiquement le préalable d'existence d'un Etat. Si la RDC n'y fait pas attention, son existence en tant qu'un Etat est compromise. Nous venons de vérifier notre hypothèse sur le monopole de violence, condition sans laquelle il n'est pas aisé de qualifier toute entité politique d'un Etat normal. Evidemment, nous n'avons pas la prétention d'affirmer que c'est l'unique condition. Cette perception est confirmée sur la RDC qui doit multiplier des efforts pour se confirmer dans le concert des nations.

Partant de la perspective ci-haut évoquée, nous souhaiterions que l'Etat congolais puisse définir une politique de défense cohérente, visant à bouter hors du territoire national les forces négatives étrangères et éradiquer tous les groupes armés déstabilisant le pays à partir de l'Est. Pour recouvrer les prérogatives du monopole de la violence légitime, il est de bonne augure que cette politique soit celle qui prône une doctrine militaire permettant à l'armée de développer des attitudes offensives, à être bien entraînée et bien équipée ; et non celle qui prône la défense graduelle à trois échelons comme si l'ennemi était hors du territoire national.

## BIBLIOGRAPHIE

### I. Ouvrages

- ALMOND, G.A. et POWELL, Jr., *Analyse comparée des systèmes politiques*, Ed. Internationales, Paris, 1972
- ARON, R., *Paix et guerre entre les nations*, Calmann-Levy, Paris, 1984
- ASSMANN, J., (trad. Fr) *Herrschaft und Heil. Politische Theologie in Ägypten, Israel und Europa*, Frankfurt/M., Fischer Taschenbuchverlag, 2002
- BLUM, W., *Les guerres scélérates*, Parragon, Paris, 2004
- BRAUD, P., *Science politique, t. 2 : L'État*, Paris, Le Seuil, 1997
- COLLIOT-THELENE, C., *Max Weber et l'histoire*, Paris, PUF, 1990
- DUVERGER, M., *Les institutions politiques et droit constitutionnel*, PUF, Paris, 1968,
- LANOTTE, O., *République Démocratique du Congo. Guerres sans frontières*, Bruxelles, GRIP & Ed. Complexe, 2003
- NIETZSCHE, F., *Par de là le bien et le mal (1886) Trad.*, Paris, Gallimard, 1993
- NIETZSCHE, F., *la Généalogie de la morale (1887), Trad.*, Paris, Flammarion, 1946
- NDAYWEL à NZIEM, I., *Histoire du Zaïre, De l'héritage ancien à l'âge contemporain*, Duculot, Afrique Editions, Louvain-la-Neuve, 1997
- SCHARTZENBERG R-G., *Sociologie politique*, 5<sup>ème</sup> Ed Mont Chrétien, Paris, 1998
- WEBER, M., « *Politik als Beruf* » (1919), *Gesammelte Politische Schriften*, Tübingen, J. C. B. Mohr (Paul Siebeck), 1988 (trad. fr : *Le savant et le politique*, Paris, Plon, 1959 (collection 10/18)
- WEBER, M., *Wirtschaft und Gesellschaft*, Tübingen, J. C. B. Mohr (Paul Siebeck), 1972 (1<sup>re</sup> éd. : 1920) (trad. Fr : *Économie et société*, 1. *Les catégories de la sociologie*, Paris, Plon, 1995).
- Catherine Colliot-Thélène, *op.cit.*

### II. Article

- SEBAHARA, p., MONUC : les défis d'une mission de maintien de la paix, *in Note d'Analyse du GRIP*, Bruxelles, aout 2005

### III. Document officiel

- Accords de paix signés le 30 juillet 2002 à Pretoria (S/2002/914, annexe) et le 6 septembre 2002 à Luanda.

#### IV. Webographie

- Encyclopédie libre, en ligne sur <http://fr.wikipedia.org/wiki/Histoire-militaire> de laR%C3%. Consulté le 6 février
- 
- Dictionnaire sur Google <https://www.boutique.afnor.org/resources/a2372fca-88f8-4da0-8edd-ed93ac1683fb.pdf>, consulté le 05/07/2019
- Note d'Analyse du GRIP Sur Google [www.grip.org](http://www.grip.org) - Courriel : [admi@grip.org](mailto:admi@grip.org), consulté 01/07/2019

#### TABLE DES MATIERES

Introduction .....	1
Chapitre I : Violence dans la société des humains .....	4
I.1. Origine de la violence légitime .....	4
I.1.1. Menaces internes à une unité politique .....	5
I.1.2. Menaces extérieures .....	5
I.2. Création de l'instrument de défense de la communauté .....	6
Chapitre II : Instrument de la violence de la RDC et ses performances ....	9
II.1. Création ou mise en place d'une armée républicaine .....	9
II.1.1. Situation avant l'existence des actuelles forces armées en RDC .....	9
II.1.2. Circonstance de création des FARDC et leur efficacité dans le temps .....	10
II.1.2.1. Création .....	10
II.1.2.2. Les tares des FARDC .....	11
II.2. Restructuration et perspective .....	11
II.2.1. Restructuration ou réforme .....	11
II.2.2. Perspective .....	13
Conclusion .....	14
Table des matières .....	16